

Réf dossier : 1634
N° ordre de passage : 7
N° annuel : C2017_0203

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 29 MAI 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Oissel-sur-Seine - Modification simplifiée n° 4 du Plan local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu et des cartes communales. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Dans l'attente de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Métropole peut engager des procédures d'évolution légères des documents d'urbanisme.

Par courrier en date du 20 juillet 2016, la commune d'Oissel-sur-Seine a sollicité la Métropole pour une modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 24 avril 2008, mis à jour les 27 mai 2009 et 21 février 2017, modifié les 24 juin 2010, 22 décembre 2011, 23 mai 2013 et 20 avril 2015, et modifié simplement les 22 décembre 2011, 17 octobre et 23 décembre 2013.

L'objectif de cette procédure porte sur une rectification orthographique du plan de zonage. En effet, le secteur Upd est corrigé en secteur Upb.

Les modalités de mise à disposition ont été définies lors du Conseil métropolitain du 23 mars 2016.

L'avis annonçant la mise à disposition du public de modification simplifiée n° 4 a été inséré dans le journal « Le Paris Normandie » le 16 décembre 2016, et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'en Mairie d'Oissel-sur-Seine.

La mise à disposition s'est déroulée du 3 janvier au 3 février 2017 inclus à la Mairie d'Oissel-sur-Seine et au siège de la Métropole Rouen Normandie. Le dossier de mise à disposition ainsi qu'un registre ont été tenus à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur le site internet de la Métropole avec la possibilité de laisser des remarques auprès du responsable du projet. Le dossier de modification simplifiée était également consultable sur le site internet de la Métropole.

Trois des personnes publiques associées consultées conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme ont répondu par courrier et courriel :

- la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime a formulé un avis favorable à cette procédure d'urbanisme en précisant que le zonage concerné n'impactait pas le secteur agricole,

- la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat du Département de Seine-Maritime a indiqué qu'elle n'avait pas d'observation particulière sur le projet de modification,

- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Seine Mer Normandie a également formulé un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 4 du PLU.

A la fin de la mise à disposition, compte-tenu des avis favorables des personnes publiques associées, et en l'absence de remarque formulée sur les registres, le bilan de la mise à disposition est donc dressé.

Dans ce contexte, il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme d'Oissel-sur-Seine telle que présentée lors de la mise à disposition du public.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5217-1 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40, L 153-45 à L 153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Oissel-sur-Seine approuvé le 24 avril 2008,

Vu la demande formulée par la commune pour engager la modification simplifiée n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'absence d'observation du public,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 4 annexé au PLU,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 4 est relatif à une correction d'une erreur d'orthographe au sein du secteur UP du règlement graphique du PLU,

- que le projet de modification simplifiée n° 4 a été notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'au Maire d'Oissel-sur-Seine le 28 novembre 2016,

- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil métropolitain du 23 mars 2016,

- que le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU accompagné de l'exposé de ses motifs, a été mis à la disposition du public du 3 janvier au 3 février 2017 inclus, dans les conditions permettant au public de formuler ses observations,
- qu'aucune observation n'a été relevée dans les registres mis à la disposition du public,
- que le bilan établi à l'issue de cette mise à disposition ne nécessite pas d'adaptation particulière au regard du projet présenté,

Décide :

- d'approuver la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme d'Oissel-sur-Seine, telle qu'annexée à la présente délibération,
 - d'approuver le bilan de la concertation,
 - que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du dossier de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, à Madame la Préfète de Seine-Maritime,
 - que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole et en Mairie d'Oissel-sur-Seine, et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,
- et
- que le dossier d'approbation sera tenu à la disposition du public sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'au siège de la Métropole et en Mairie d'Oissel-sur-Seine.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 29 MAI 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 18h16, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARON (Fréneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h15, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan), M. COULOMBEL (Elbeuf) à partir de 18h16, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DELALANDRE (Duclair), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h09, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h13, Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h13, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h08, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h18, M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h50, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h50, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h16, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) à partir de 18h32, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h25, M. MARTINE (Malaunay), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h13, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie),

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY à partir de 18h16, Mme BOULANGER (Canteleu) par M. LAMIRAY, Mme BOURGET (Houpeville) par M. COLASSE, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PETIT, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CHEKHEMANI (Rouen) par M. MOURET, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON, M. DUCHESNE (Orival) par Mme BARRIS, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme SLIMANI à partir de 18h13, M. FOUCAUD (Oissel) à M. BARRE, Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. CHARTIER, M. GLARAN (Canteleu) par M. LANGLOIS, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par Mme DESCHAMPS, Mme KREBILL (Canteleu) par Mme LEUMAIRE, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par Mme BASSELET, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) par Mme BAUD, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par Mme DELOIGNON, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par M. DUCABLE, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme CANU, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. JAOUEN à partir de 18h50, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE,

Etaient Absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BURES (Rouen), M. CORMAND (Canteleu), M. DUPONT (Jumièges), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GROULT (Darnétal), M. HIS (Saint-Paër), M. MARTOT (Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen),